

La critique de la religion de Hobbes par Leo Strauss,
Séminaire « Critique de la religion » - Séance du 12 janvier 2026 – Présentation de
Farida Djemaï (Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Hiphimo)

Texte 1

« Le prétexte le plus fréquent des désordres et de la guerre civile dans les républiques chrétiennes tient depuis longtemps, à une difficulté qui n'a pas été, à ce jour, résolue de façon satisfaisante : celle qu'il y a obéir à la fois à Dieu et à l'homme, quand leurs commandements sont contraires l'un à l'autre. Il est bien clair que lorsqu'un homme reçoit deux commandements contraires, et sait que l'un d'eux vient de Dieu, il doit obéir à celui-ci, et non, à l'autre, même si ce dernier émane de son souverain légitime (qu'il s'agisse d'un monarque ou d'une assemblée) ou de son père. La difficulté réside donc en ceci : les hommes qui reçoivent un commandement prononcé au nom de Dieu ne savent pas, dans plus d'un cas, si le commandement vient de Dieu ou si simplement celui qui le profère abuse du nom de Dieu en vue de fins personnelles et qui lui sont propres. En effet, de même qu'il y avait dans l'Église des Juifs beaucoup de faux prophètes qui cherchaient à gagner la considération du peuple au moyen de rêves et de visions inventés, de même y a-t-il eu, en tout temps, dans l'Église du Christ, de faux docteurs qui cherchent, au moyen de doctrines fantastiques et fausses, à gagner la considération du peuple (conformément à la nature de l'ambition) et à le gouverner au moyen de cette même considération en vue de leur avantage personnel. (...) »

Tout ce qui est *NÉCESSAIRE au salut* est contenu dans deux vertus : *la foi dans le Christ* et *l'obéissance aux lois*. Cette dernière, si elle était parfaite, nous suffirait. Mais parce que nous sommes tous coupables de désobéissance à la loi de Dieu, non seulement originairement en Adam, mais aussi actuellement par nos propres transgressions, on requiert maintenant de nous non seulement l'*obéissance* pour le temps qui nous reste, mais aussi la *rémission de nos péchés* pour le temps écoulé, et cette rémission est la rétribution de notre foi dans le Christ. (...) »

Thomas Hobbes, *Léviathan*, chapitre 43 – De ce qui est nécessaire pour être reçu dans le royaume des cieux, traduit de l'anglais, annoté et comparé avec le texte latin par François Tricaud, Sirey, 1971.

Texte 2

« Hobbes ne voyait qu'une seule objection fondamentale à sa position. Mais celle-là, il en avait une conscience très vive et il fit tout ce qu'il put pour la réduire. Dans bien des cas, la peur de la mort violente s'avérait inférieure à celle des flammes de l'enfer ou à la crainte de Dieu. La difficulté est mise en évidence dans deux passages très différents du *Léviathan*. Dans le premier, Hobbes dit que la crainte du pouvoir des hommes (la peur de la mort violente) est « ordinairement » plus grande que celle du pouvoir d'« esprits invisibles », autrement dit de la religion. Dans le second, il dit que « la peur de l'obscurité et des fantômes est plus grande que les autres ». Hobbes a vu un moyen de résoudre cette contradiction : la peur de puissances invisibles est plus forte que celle de la mort violente tant que les gens croient à des puissances invisibles, c'est-à-dire tant qu'ils sont sous le coup d'illusions sur le vrai caractère de la réalité ; la peur de la mort violente prend tout son effet dès que les gens sont affranchis. Cela implique que tout le système de Hobbes exige pour fonctionner la réduction ou mieux l'élimination de la crainte des puissances invisibles. Un changement d'orientation assez radical ne peut s'opérer

qu'en désensorcelant le monde, que par la diffusion de la connaissance scientifique ou par l'affranchissement des masses. La doctrine de Hobbes est la première à réclamer clairement et nécessairement une société complètement « affranchie », c'est-à-dire areligieuse ou athée, pour résoudre le problème politique ou social. Cette conséquence très importante fut explicitée peu de temps après sa mort par Pierre Bayle qui essaya de prouver qu'une société athée est possible. Ce n'est donc que par les espérances qu'il mettait dans l'affranchissement des masses que Hobbes put donner de la cohérence à sa doctrine pour autant qu'on y en trouve. Les vertus qu'il en attendait sont en vérité extraordinaires. Le pouvoir de l'ambition et de l'avarice repose sur les opinions fausses que le vulgaire se fait du bien et du mal ; aussi, une fois connus les principes de justice avec une certitude mathématique, l'ambition et l'avarice perdront donc de leur pouvoir et l'espèce humaine jouira d'une paix durable. »

Leo Strauss, *Natural right and History*, Chicago, The University of Chicago Press, 1953, *Droit naturel et histoire*, traduit de l'anglais par Monique Nathan et Éric de Dampierre, 1954, Plon ; Flammarion, p. 178, 1986.

Texte 3

« La critique de la tradition se présente comme l'entreprise de démolir toute la tradition qui s'élève sur la fondation de l'Écriture – aussi bien le dogme que la hiérarchie de l'Église, de chaque Église – dans le but de maintenir et de rétablir sa fondation jusqu'à sa base, l'Écriture. Cette critique n'est donc, consciemment que destructrice. Mais au-delà de l'opinion expresse de Hobbes, elle n'est destructrice qu'en n'étant dirigée par aucune compréhension positive et originelle de l'Écriture. Par cette constatation, nous ne voulons pas exclure que, sur tel ou tel point de son exégèse de l'Écriture, Hobbes ait finalement raison, aux yeux du critique impartial, contre la tradition. Mais même dans ces cas, il resterait toujours à se demander si le fait que la tradition aille manifestement au-delà des doctrines expresses de l'Écriture, qu'elle s'écarte elle-même de l'Écriture, voire qu'elle soit en contradiction avec l'Écriture, ne rend pas plus justice à cette « *harmony and scope of the whole Bible* » invoquée par Hobbes que lorsque l'on insiste sur le sens littéral de l'Écriture, ce qui a pour condition de négliger tous les textes et ce qui a donc l'arbitraire pour principe. En vérité, la critique par Hobbes de la tradition à partir de l'Écriture n'est pas conduite par la volonté sérieuse de trouver dans la Bible l'arbre de la vie, l'ordre divin de la vie humaine, mais par l'intention calculée d'assurer après coup une conception de l'ordre humain de la vie humaine qui s'affirme, en recourant à l'Écriture contre les protestations qui viennent de l'Église et de la théologie, comme étant indépendante de l'Écriture. »

Leo Strauss, *La critique de la religion chez Hobbes*, Une contribution à la compréhension des Lumières (1933-1934), traduit de l'allemand par Corine Pelluchon, PUF, p. 67, 2005 : *Die Religionskritik des Hobbes, Ein Beitrag zum Verständnis der Aufklärung (1933-1934)*, in Leo Strauss, *Gesammelte Schriften Band 3 : Hobbes' politische Wissenschaft und zugehörige Schriften – Briefe*, Herausgegeben von Heinrich und Wiebke Meier, Verlag J. B Stuttgart, Weimar, 2001, p. 262-369.

Texte 4

« 1/ Parce qu'il n'y a pas d'esprits, pas de substances incorporelles, il n'y a pas non plus en particulier d'âme humaine indépendante du corps, pas d'âme immortelle selon sa nature qui

serait capable de bonheur éternel et de tourment éternel ; avec le dualisme de l'esprit et du corps, le dualisme du ciel (et de l'enfer) et de la tombe. 2/ Mais, de même que la négation du dualisme à l'intérieur des substances créées n'entraîne pas la négation du dualisme de Dieu et de la création et donc – fondamentalement – que des miracles sont possibles, et comme il n'y a certes pas d'esprits, mais des œuvres de Dieu particulières et miraculeuses, de même il n'y a certes pas un royaume de Dieu en tant que royaume des esprits, mais bien un royaume de Dieu en tant que souveraineté, fondée miraculeusement par Dieu, sur un groupe particulier d'hommes. Et, de même que du fait qu'il n'y ait pas d'esprits, il n'est pas exclu qu'il y ait des anges corporels, de même du fait qu'il n'y a pas d'immortalité de l'âme, il n'est pas exclu qu'il y ait une résurrection des corps, une seconde vie terrestre dans des corps spirituels miraculeux. Mais, que ces possibilités – anges, vie éternelle, souveraineté particulière de Dieu, miracles – soient devenues réelles, nous ne pouvons pas le savoir par la raison, mais seulement par l'Écriture. De même s'il y a une félicité éternelle, il n'y a pas de tourment éternel pas d'enfer. »

Leo Strauss, *La critique de la religion chez Hobbes*, Une contribution à la compréhension des Lumières (1933-1934), traduit de l'allemand par Corine Pelluchon, PUF, p. 46, 2005.

Texte 5

« Il a été montré que le royaume du Christ ne commence qu'avec la résurrection universelle. Mais le Christ a exercé une autorité reposant sur l'intercession divine, dès qu'il a séjourné sur terre, et on se demande si cette autorité n'est pas la source d'une institution spirituelle, l'Église, qui est indépendante de l'autorité laïque, qui lui est peut-être même supérieure. L'étude de l'Écriture conduit au résultat que le Christ, pendant qu'il séjournait sur terre, n'était intervenu en aucune manière dans le droit de l'autorité laïque : il a laissé tous les princes en pleine possession de leur autorité légale. Il n'a pas fait plus que d'annoncer son royaume pour la fin des temps et d'enseigner les conditions de l'admission dans ce royaume. Ainsi, comme le Christ n'a aucune autorité royale dans ce monde, ses serviteurs en ont encore moins. Et, de même que le Christ n'était pas roi sur terre, mais enseignant, de même ses serviteurs ne peuvent obtenir l'obéissance par la contrainte ou la punition, mais seulement par la persuasion. Le Christ n'a pas lui-même exercé une autorité de commandement, ni transmis à ses apôtres et élèves une quelconque autorité de commandement, une quelconque autorité sur la communauté. Comme les ecclésiastiques ne sont essentiellement que des maîtres, ils peuvent certes abandonner leurs élèves au cas où ceux-ci refuseraient de se laisser instruire, mais ils ne peuvent pas dire que les élèves leur feraient du tort, puisque ceux-ci ne sont pas obligés de leur obéir. Et, même ce droit d'abandonner leurs élèves, ils ne l'ont pas vis-à-vis du souverain qui, en tant qu'il est leur seigneur, peut exiger d'eux ce qu'il veut. »

Leo Strauss, *La critique de la religion chez Hobbes*, Une contribution à la compréhension des Lumières (1933-1934), traduit de l'allemand par Corine Pelluchon, PUF, p. 52, 2005.

Texte 6

« Alors que le dualisme des autorités n'est apparu qu'à partir (*erst aus*) de la mauvaise compréhension de l'Écriture, le dualisme des substances est d'origine païenne, en particulier

d'origine grecque. Le dualisme des substances, c'est l'opinion qu'il y a encore des substances incorporelles à côté des substances corporelles. Cette opinion naît de la façon suivante : les hommes, quand ils ne sont pas informés de la nature de la vision et de l'imagination, considèrent leurs phantasmes comme des objets réels qui existent en dehors de la représentation humaine. Et, comme on ne trouve rien qui se laisse saisir là où ces objets qui sont soi-disant existants semblent être, beaucoup d'hommes sont enclins à considérer ces produits de l'imagination comme des substances incorporelles, comme des esprits. Les visions des défunts se prêtent très bien à cette interprétation des rêves : l'homme qui voit en rêve un mort est enclin à croire que le mort est un habitant de l'air ou du ciel ou de l'enfer, et il ne remarque pas que celui-ci ne vit et ne bouge que dans la représentation onirique. La croyance en des substances incorporelles se laisse par conséquent caractériser *a posteriori* comme une croyance en des fantômes. Et, en ce qui concerne son origine, on doit dire qu'elle repose sur la croyance, exempt d'esprit critique en l'imagination. Les païens, spécialement les Grecs, tiennent les produits de l'imagination pour des êtres autonomes. Cette opinion introduite dans l'Église est à la base de l'exorcisme, de l'iconolâtrie et de l'adoration des saints. Cette opinion a été totalement confirmée par la philosophie grecque et, en vérité, surtout par la philosophie aristotélicienne qui est devenue le fondement de la philosophie ecclésiastique. »

Leo Strauss, *La critique de la religion chez Hobbes*, Une contribution à la compréhension des Lumières (1933-1934), traduit de l'allemand par Corine Pelluchon, PUF, p. 60, 2005.